



ABLON-SUR-SEINE | ARCUEIL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY |
IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE | L'HAY-LES-ROSES | LE KREMLIN BICÊTRE | MORANGIS | ORLY |
PARAY-VIEILLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THAIS | VALENTON | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI |
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE

SERVICE COMMUNICATION

Mercredi 11 avril 2018

COMMUNIQUÉ

CONTACT

Cabinet de la présidence | Christophe Menuel
01 75 37 73 27

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
16, avenue Jean-Jaurès
Tour Orix, 3e étage
94600 CHOISY-LE-ROI

MARDI 10 AVRIL, DES ÉLUS CONCERNÉS PAR L'IMPACT DE CETTE PRIVATISATION ONT ÉTÉ REÇUS PAR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE BRUNO LE MAIRE

LES ÉLUS DE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE MOBILISÉS CONTRE LA PRIVATISATION D'AÉROPORTS DE PARIS

Alors que le gouvernement annonce vouloir privatiser le groupe Aéroports de Paris (ADP), le conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a adopté le 20 mars dernier à l'unanimité un vœu s'opposant à cette logique au nom des intérêts stratégiques que représente la gestion des sites aéroportuaires franciliens. Mardi 10 avril, le ministre Bruno Le Maire recevait des élus concernés par l'impact territorial de cette privatisation. Stéphanie Daumin, 1^{ère} vice-présidente de l'EPT en charge des enjeux aéroportuaires et maire de Chevilly-Larue représentait le territoire. Elle a rappelé la position des élus de l'EPT.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, comme bien d'autres collectivités, est inquiet : les aéroports franciliens gérés par le groupe public ADP sont des éléments structurants des territoires du point de vue de l'aménagement et des acteurs essentiels de la vie économique. La cession par l'État des 50,6% de parts détenues dans le capital d'ADP ne manquera pas de déstabiliser un certain nombre d'équilibres, et les élus territoriaux sont donc inquiets des conséquences de ce projet, en particulier sur le dossier de la défense des droits des riverains de l'aéroport et de la lutte contre les nuisances générées par l'activité aérienne. En effet, la maîtrise publique est la plus à même de garantir les conditions d'une réglementation reflétant une histoire sociale, économique et politique autour d'Orly : un couvre-feu entre 23h30 et 6h (depuis 1968)

ainsi que la limitation des créneaux de vol à 250 000 par an (depuis 1994). Cette réglementation est avancée parfois comme étant un frein au développement de la plateforme d'Orly par un certain nombre d'acteurs du transport aérien. Ils oublient (ou feignent de l'oublier...) simplement une donnée : les habitants, les riverains de cet aéroport implanté en milieu urbain habité.

Par ailleurs, comment une privatisation devrait rassurer les acteurs locaux, quant au devenir de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA), utile à l'insonorisation des logements et des bâtiments publics ? L'État doit sortir d'une logique économique purement financière : il doit intégrer dans ses choix l'intérêt général, incluant en l'occurrence les intérêts des riverains, des salariés et des territoires concernés par l'activité aéroportuaire.

Cette question de la prise en compte des riverains est évidemment un premier élément d'enjeux très importants, rappelés au ministre: agir pour réduire les nuisances et prendre davantage en compte la gêne vécue par la population ; obtenir une meilleure connaissance des impacts sur la santé ; assurer la compensation des nuisances subies et la solidarité avec les territoires les plus impactés ; poursuivre le dialogue et la concertation avec les habitants ; assurer plus de transparence des informations ; assurer la sécurité aérienne et garantir la sûreté de la région capitale...

Stéphanie Daumin, à la sortie de la rencontre à Bercy, a souligné l'importance de défendre « les missions de régulation de l'État et la nécessaire stratégie nationale dans le secteur du trafic aérien ». Elle s'est étonnée que l'État veuille « vendre une entreprise qui rapporte des dividendes chaque année », pointant la demande des élus locaux de « participer aux choix stratégiques discutés dans le Conseil d'Administration d'Aéroports de Paris, avec la reconnaissance en tant que telle de la place des villes et des collectivités dans le tour de table ».

Enfin, l'élue notait que « le ministre n'a pas fermé la porte à notre exigence d'inscrire dans la loi la question du couvre-feu à Orly et le plafonnement du nombre de mouvement ». Il y a quelques semaines en effet, les élus de l'EPT unanimes s'étaient accordés pour demander au gouvernement de transposer dans la loi les acquis réglementaires que sont le couvre-feu entre 23h et 6h et la limitation de l'activité d'Orly à 250 000 créneaux par an, pour protéger durablement les populations riveraines des nuisances générées par l'activité aérienne.

Le ministre Bruno Le Maire s'est engagé à de nouveaux rendez-vous avant la présentation du projet définitif. « Nous y serons très attentifs, notamment pour échanger avec les associations » indiquait Stéphanie Daumin.